

SAINT-FELIX-DE-LODEZ



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

République Française  
Commune de  
ST-FELIX-DE-LODEZ  
Département de  
l'Hérault  
Arrondissement de  
Lodève

N°091/2019  
Arrêté du Maire portant place de stationnement  
réservée aux personnes handicapées

ACTES

Le Maire de SAINT-FELIX-DE-LODEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 241-3-2,

Vu le code de la route et notamment son article R 417-11,

Considérant qu'il y a lieu de réserver une place pour le stationnement des personnes handicapées, place Bir Hakeim,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Une place de stationnement réservée aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées est instituée, place Bir Hakeim.

**ARTICLE 2 :** La commune est chargée de la matérialisation verticale et horizontale de cette place réservée.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

**ARTICLE 4 :** M. Le Maire, M. le responsable des services techniques, M. le Capitaine de la Brigade de gendarmerie de Clermont-l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 1<sup>er</sup>/10/2019

Le Maire,  
Joseph RODRIGUEZ